



**Service communication et information**

Genève, Annecy et Bourg-en-Bresse,  
le 6 6 April 2020

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse conjoint  
du Conseil d'Etat et des Préfectures de la Haute-Savoie et de l'Ain**

**Lutte contre le COVID-19: la coopération transfrontalière relève le défi**

Le COVID-19 ne connaît aucune frontière. C'est pourquoi la coopération transfrontalière est décisive pour mener une lutte efficace contre ce virus. A l'échelle franco-genevoise, cette coopération déjà tangible et solide a pu s'intensifier rapidement grâce à la confiance mutuelle et à la solidarité développées entre les autorités françaises et genevoises depuis de nombreuses années.

De part et d'autre de la frontière, la réponse à la pandémie mobilise de multiples services des domaines sanitaire et de la sécurité. Depuis l'activation des plans de crise à la mi-mars, les acteurs engagés des préfectures de l'Ain, de la Haute-Savoie, du canton de Genève mais aussi du canton de Vaud se réunissent deux fois par semaine sous l'égide de l'état-major cantonal de conduite genevois ORCA (ORganisation en cas de CAtastrophe ou de situation exceptionnelle). Le but: évaluer la situation en continu et prendre les mesures nécessaires dans l'ensemble de l'espace transfrontalier.

Dans le domaine sanitaire, les autorités françaises ont rapidement assuré à leurs partenaires genevois que le personnel soignant frontalier travaillant dans les hôpitaux suisses ne serait pas réquisitionné. Pour mémoire, près de 40% du personnel travaillant dans les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et dans les EMS genevois résident en France. Par ailleurs, d'entente avec les Préfectures de l'Ain et de la Haute-Savoie, les autorités genevoises ont mis à disposition de ce même personnel sanitaire un macaron facilitant le passage de la frontière. Une voie prioritaire a été aménagée en ce sens dans quatre des neuf postes-frontières franco-genevois encore ouverts. La libre circulation des véhicules des services de secours français et sanitaires transitant par la Suisse est assurée.

Depuis sa mise en place, le service d'accueil des enfants des soignants assuré dans les établissements scolaires français y compris les week-end est ouvert aux personnels exerçant en Suisse.

Parallèlement, une entraide hospitalière transfrontalière s'est mise en place afin de répartir les patients entre les différentes structures hospitalières de la région en fonction des soins exigés par leur état de santé. Ainsi, à ce jour, 18 personnes résidant en France voisine atteintes du COVID-19, dont 16 résidents de l'Ain et de la Haute-Savoie, sont hospitalisés aux HUG. Ils s'ajoutent aux deux patients hélicoptérés samedi 28 mars de l'hôpital de Mulhouse (F) et pris en charge par les services sanitaires genevois.

---

Dans le domaine sécuritaire, les responsables des polices française et genevoise entretiennent des contacts réguliers pour coordonner les questions d'ordre public et la mise en œuvre des consignes de confinement.

Enfin, sur le plan fiscal, la France et la Suisse se sont accordées pour que le maintien à domicile des travailleurs frontaliers n'entraîne pas de conséquence sur le régime d'imposition qui leur est applicable dans cette situation de force majeure.

Toutes ces démarches s'inscrivent dans l'esprit de collaboration entre la France et la Suisse pour soutenir les efforts de lutte collective contre la propagation du COVID-19. Les autorités continueront à échanger étroitement pour mettre en place si nécessaire de nouvelles mesures qui permettent de renforcer la lutte contre la pandémie.

*Pour tout complément d'information:*

- *M. Antonio Hodgers, président du Conseil d'Etat, par l'intermédiaire de Mme Nathalie Praz, cheffe du service communication et information, PRE, T. +41 22 327 90 80.*
- *M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DSES, T. +41 79 935 86 75*
- *M. Arnaud Cochet, préfet de l'Ain, par l'intermédiaire du Bureau de la communication interministérielle, T. + 33 4 74 32 78 33/66; 24/7: +33 4 74 32 30 00, [pref-communication@ain-gouv.fr](mailto:pref-communication@ain-gouv.fr)*
- *M. Pierre Lambert, préfet de la Haute-Savoie, par l'intermédiaire du Bureau de la communication interministérielle T. +33 6 78 05 98 53, [pref-communication@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-savoie.gouv.fr)*